

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Conditions générales d'adhésion au programme de fidélité de la carte Michel Dervyn applicable au 12/11/2018.

1- Objet du programme de fidélité Michel Dervyn

Le réseau **Michel Dervyn**, dont le siège social est situé 208 Boulevard Carnot, 59 420 Mouvaux et immatriculé au RCS de Lafayette coiffure sous le n° 337 913 792 a mis en place un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire d'une carte de fidélité. La liste des établissements Michel Dervyn situés en France Métropolitaine qui participent au programme de fidélité est consultable www.micheldervyn.fr. Cette liste est susceptible d'être modifiée.

La Carte de Fidélité permet à son bénéficiaire sur présentation de cette dernière lors de son passage en caisse de cumuler des points fidélité, ainsi que de bénéficier d'avantages et services exclusifs.

2- Adhésion au Programme de Fidélité

Le Programme de Fidélité est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 20 ans, hors étudiants de moins de 25 ans.

La Carte de Fidélité est gratuite. Elle peut être obtenue auprès des Etablissements participants sur simple demande. Une Carte de Fidélité numérotée est remise à l'adhérent.

Le franchiseur met à disposition des salons franchisés **Michel Devryn** un concept, une ingénierie et une logistique de programme de fidélité.

La carte est nominative et ne peut être transmise ou utilisée par un tiers.

Dès sa mise à disposition, la Carte de Fidélité est active et peut être utilisée par l'Adhérent pour enregistrer ses passages en caisse et alimenter son Compte Fidélité.

L'activation de la Carte de Fidélité se fera par la prise de coordonnées des clients en salon (nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de mobile, date de naissance).

3 - Acquisition et déduction des Points Fidélité

La Carte de Fidélité n'est en aucun cas constitutive d'une carte de paiement.

Les Points Fidélité crédités sur le Compte Fidélité sont attribués selon les modalités suivantes pour les femmes :

- Le montant cumulé lors de la remise de la carte est comptabilisé.
- Lors de chaque passage en caisse, l'Adhérente reçoit un point par euro dépensé. Chaque visite permet alors de cumuler un nombre de points égal ou supérieur aux **220 points minimum permettant** à l'adhérente de bénéficier d'une remise de 20 euros de réduction à valoir sur l'ensemble des produits et accessoires du salon lors de sa prochaine visite pour un montant minimum de 20€ d'achats de produits ou accessoires. Les 20 euros seront déduits de la facture de l'Adhérente (qui doit être au minimum de 20€ pour faire valoir le chèque de 20€).
- La validité de la remise est de 2 mois et est non cumulable avec une autre offre promotionnelle. Au bout de 2 mois, la remise n'est plus valable et 220 points sont déduits du compte fidélité de la cliente.

- L'application de la remise entraîne la déduction de 220 points du compte fidélité de la cliente concernée.
- L'acquisition des points est exclusivement valable sur les produits capillaires, les prestations de services et la vente d'accessoires.
- La validité des points est de 12 mois lissés. Sans visite de la cliente durant 1 an, le compte fidélité de celui est remis à 0.
- La consultation des points se fait par Internet sur www.micheldervyn.fr/espace-fidelite/. Les points sont crédités sur le compte fidélité de la cliente chaque jour.
- Les clientes ayant atteint un seuil de 220 points recevront leur remise directement avec leur ticket de caisse.

Les Points Fidélité crédités sur le Compte Fidélité sont attribués selon les modalités suivantes pour les hommes :

- Le montant cumulé lors de la remise de la carte est comptabilisé.
- Lors de chaque passage en caisse, l'Adhérent reçoit un point par euro dépensé. Chaque visite permet alors de cumuler un nombre de points égal ou supérieur aux **150 points minimum permettant à l'adhérent de bénéficier d'une remise de 15 euros de réduction à valoir sur l'ensemble des produits et accessoires du salon lors de sa prochaine visite pour un montant minimum de 15€ d'achats de produits ou accessoires. Les 15 euros seront déduits de la facture de l'Adhérent (qui doit être au minimum de 15€ pour faire valoir le chèque de 15€).**
- La validité de la remise est de 2 mois et est non cumulable avec une autre offre promotionnelle. Au bout de 2 mois, la remise n'est plus valable et 150 points sont déduits du compte fidélité du client.
- L'application de la remise entraîne la déduction de 150 points du compte fidélité du client concerné.
- L'acquisition des points est exclusivement valable sur les produits capillaires, les prestations de services et la vente d'accessoires.
- La validité des points est de 12 mois lissés. Sans visite du client durant 1 an, le compte fidélité de celui est remis à 0.
- La consultation des points se fait par Internet sur www.micheldervyn.fr/espace-fidelite/. Les points sont crédités sur le compte fidélité du client chaque jour.
- Les clients ayant atteint un seuil de 150 points recevront leur remise directement avec leur ticket de caisse.

4 - Animation du Programme fidélité

Le programme fidélité Shampoo permet à la cliente femme :

- De recevoir une remise de 20 € valable sur les produits et accessoires 2 mois dès 220 € d'achats en salon.
- De recevoir une remise de 10 € valable 2 mois à l'ouverture de la carte
- De recevoir une remise de 8 € le mois de son anniversaire
- D'être informé des animations commerciales Michel Dervyn
- De recevoir des remises exclusives toute l'année

Le programme fidélité Shampoo permet au client homme :

- De recevoir une remise de 15 € valable sur les produits et accessoires 2 mois dès 150 € d'achats en salon.
- De recevoir une remise de 10 € valable 2 mois à l'ouverture de la carte
- De recevoir une remise de 8 € pour un homme le mois de son anniversaire
- D'être informé des animations commerciales Michel Dervyn

- De recevoir des remises exclusives toute l'année

5 - Retrait de la Carte de Fidélité

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par l'Adhérent ou par tout tiers agissant pour le compte de l'Adhérent, entraînera de plein droit la restitution de la Carte de Fidélité.

Les Points Fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte de Fidélité seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

6 - Perte et vol de la Carte de Fidélité

En cas de perte ou de vol de la Carte de Fidélité, l'Adhérent peut faire bloquer sa carte directement auprès de son coiffeur.

Entre le moment où la Carte de Fidélité a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée, le Programme de Fidélité est déchargé de toute responsabilité.

7 - Changement d'adresse

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être signalé par l'Adhérent dans son salon Shampoo habituellement fréquenté. L'Adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

8 - Modification du programme

Le réseau de franchises **Michel Dervyn** se réserve le droit de modifier à tout moment le Programme de Fidélité, sous réserve d'en informer l'Adhérent.

En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, le réseau de salons **Michel Dervyn** adhérant au programme accordera à l'Adhérent pendant une durée de deux mois la possibilité de profiter, de ses chèques de réduction en cours de validité. Le solde de points inférieur à 150 (pour un homme) ou 220 (pour une femme) sera remis à 0.

9 - Déclaration de confidentialité

En souscrivant au Programme de Fidélité, l'Adhérent consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par le réseau **Michel Dervyn**.

L'Adhérent bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification à partir de son compte sur simple demande sur le site micheldervyn.fr

En communiquant ses coordonnées et sauf opposition de sa part, manifestée lors de son adhésion ou ultérieurement à tout moment, l'Adhérent accepte que le réseau **Michel Dervyn** lui adresse par email ou par courrier ou par sms des lettres d'informations commerciales.

Les informations personnelles des clients ayant une carte seront conservées au maximum 2 ans après la dernière visite du porteur de carte dans un salon Shampoo. Au-delà, elles seront définitivement supprimées.

10 - Acceptation des conditions générales

Le simple fait d'adhérer au Programme de Fidélité entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.